

Ségur de la santé : comment les startups pourraient en profiter

Dans le cadre du "Ségur de la Santé" , le gouvernement s'est engagé à investir 1,4 milliard d'euros sur trois ans dans le partage sécurisé des données de santé entre professionnels et patients. Des startups pourraient en profiter pour faire enfin décoller les usages.

Temps de lecture : minute

23 juillet 2021

Il y a un an, en pleine pandémie, les accords du "Ségur de la Santé" débouchaient sur 33 mesures prévues pour améliorer les conditions de travail des personnels de santé des Ehpad (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et hôpitaux. Parmi ces mesures, 2 milliards du plan de relance européen devaient être consacrés pour rattraper le retard des établissements publics de soin dans le numérique et améliorer les usages afin de faciliter le parcours de soin. C'est désormais chose faite. Ce 22 juillet 2021, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 1,4 milliard d'euros sur trois ans au "*partage sécurisé des données de santé entre professionnels et patients*" afin de généraliser à toute la France en janvier la plateforme "Mon espace Santé" , qui inclura le dossier médical partagé (DMP).

Présenté comme "*le projet phare de la feuille de route du numérique en santé*" du gouvernement, cet espace personnel doit comporter également à terme une messagerie sécurisée, un agenda de santé et un catalogue d'applications référencées par l'État, a précisé la délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) lors d'une conférence de presse. "*D'ici à 2 ans, l'ensemble des logiciels utilisés par les professionnels de santé*

seront compatibles avec Mon Espace Santé" , a précisé la DNS dans un communiqué.

10 millions de dossiers médicaux partagés

Relancé fin 2018 après 15 années d'échecs en série, le DMP est un carnet de santé numérique permet de conserver et sécuriser les informations de santé d'un patient, qui peuvent du coup être partagées d'un professionnel de santé à l'autre, en ville, en laboratoire comme à l'hôpital. Aujourd'hui, *"on a passé la barre des 10 millions"* de DMP créés, a affirmé Dominique Pons, pilote de la DNS. De quoi susciter un fol espoir pour les startups du secteur alors que 400 millions ont été levés par celles-ci en 2020 en France, selon MindHealth, portées notamment par la télémédecine.

"Oui, ce Ségur de la Santé est une opportunité sur le papier pour des startups, mais c'est très compliqué. Toutes les entreprises ne sont pas dimensionnées pour passer tout le processus de référencement, et elles n'ont pas la capacité à répondre aux besoins de grosses structures comme des hôpitaux" , précise Lionel Reichardt, consultant spécialiste en e-santé. Les trois sujets majeurs que sont l'interopérabilité, la mise à jour de logiciel et la sécurité - les hôpitaux étant devenues des cibles de choix des cyberattaques - devraient ainsi revenir aux grosses entreprises dans le cadre des appels d'offres. "On est davantage sur des problématiques DSI qu'une révolution des usages."

Malgré tout, certaines startups pourraient tout de même tirer leur épingle du jeu et bénéficier de ces contrats. À l'instar des jeunes entreprises tech qui ont attiré les investissements en pleine crise, il faut regarder vers celles qui ont déjà fait la preuve de leur concept dans des établissements et chez les médecins où l'acculturation au numérique prend parfois du temps. C'est le cas de deux sociétés françaises de moins de 10 ans, Lifen et Nouveal.



À lire aussi

E-Santé : La France est le pays européen le mieux doté en fonds d'investissement

Une taille critique pour signer des contrats

Lifen est une messagerie médicale simple et sécurisée pour envoyer et recevoir des courriers médicaux entre professionnels de santé. Elle est compatible avec tous les logiciels de cabinet. L'application est utilisée par plus de 400 hôpitaux et 120 000 médecins. Créée en 2015 par Franck Le Ouay, ancien co-fondateur de Criteo, Lifen a déjà levé 27 millions.

Nouveal est spécialisée dans l'édition de logiciels en santé connectée. Grâce à sa solution e-fitback, la société s'est positionnée en France dans l'accompagnement du patient, de la pré-admission en ligne jusqu'au suivi post-opératoire du patient pour tous types de pathologies. Elle a levé plus de 3 millions d'euros depuis 2013 et sa solution est utilisée par 230 établissements.

"Autant pléthore de petites startups vont avoir beaucoup de mal à avoir la dimension suffisante pour ces contrats, autant des entreprises comme Lifen ou Nouveal sont des startups connues, implantées dans un nombre suffisant d'établissements et chez les praticiens. Elles connaissent les processus et ont la confiance d'acteurs" , explique Lionel Reichardt.

Sur deux ans, les 1,4 milliard promis par le gouvernement seront ventilés notamment entre le financement et le pilotage des infrastructures et des équipements. Et sur cinq ans, 600 millions seront fléchés sur les établissements médico-sociaux, entre autres pour la modernisation de leurs équipements.

Article écrit par Maddyness, avec AFP